
LOS ANGELES – Réunion GAC/Conseil d'administration
Mardi 14 octobre 2014 – 17h00 à 18h00 PDT
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

HEATHER DRYDEN:

Bonjour à tous. Je vous prie de bien vouloir prendre place.

Nous n'avons pas encore reçu les résultats de l'élection des vice-présidents, nous aurons ces résultats demain. Nous aurons trois vice-présidents, et nous allons être en mesure de vous informés de manière formelle comment sera constituée la nouvelle équipe de direction du GAC demain. Il y aura une période transition avec l'équipe de direction actuelle et la nouvelle équipe, pour nous assurer que la transition se fasse de la manière façon possible.

Je suis ravie de vous informer que monsieur Thomas Schneider a été élu président du GAC.

Ceci dit, je vais passer en revue la liste de points que nous avons dans notre ordre du jour.

Il y en a qui sont un peu plus simples, d'autres qui nécessiteront une discussion plus approfondie. En ce qui concerne la révision du programme des nouveaux gTLDs, le plan de travail a été publié et nous voulions soulever la question de la mise en œuvre des sauvegardes et attirer votre attention sur certains problèmes qui attirent notre attention et qui attirent l'attention de nos collègues du GAC.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Ensuite, nous voudrions aborder la question du WHOIS. C'est un point assez court, mais qui représente une priorité pour nous, et c'est pour cela que nous voulions le soulever dans nos discussions, juste pour nous assurer que les préoccupations soient comprises, ainsi que les initiatives qui sont mises en place par rapport au WHOIS.

En troisième lieu, nous voulons parler des initiatives en matière de responsabilité de gouvernance de l'ICANN.

Ensuite, nous voudrions parler brièvement par rapport aux OIGs et confirmer que le GAC continuera à contribuer aux efforts visant à chercher une protection pour la protection des OIGs.

Puis, nous aurons une mise à jour sur la Croix-Rouge et le Croissant Rouge. Je crois qu'il y a des nouvelles de la part du conseil d'administration ou du NGPC.

Nous voudrions parler aussi de la charge de travail de la communauté, vous donner des exemples par rapport au fait que cela représente une difficulté pour nous, ici, au sein du GAC.

En outre, certains de nos membres souhaiteraient manifester leurs préoccupations par rapport à certains points en particulier. Des points qui ont été discutés au sein du GAC, pour que vous puissiez savoir où nous en sommes par rapport à certaines préoccupations. Et dans cette liste, on retrouve le .GAY et la décision qui a été prise récemment par rapport à ce nom de domaine de premier niveau. On parlera aussi de .SPA, il y a des questions ou des précisions qui vont être exprimées par la Belgique.

Ensuite, il y a d'autres points, des préoccupations ou un point qui concerne l'application de la loi, comment l'application de service d'application de la loi est organisée au niveau de l'ICANN.

Et nous voudrions parler aussi du secrétariat du GAC.

Je pense que c'est tout, ce sont les points les plus importants que nous voudrions aborder aujourd'hui.

Si vous me permettez alors, je vais commencer à les passer en revue, je vais attaquer le premier de ces points et je vais passer la parole à Steve Crocker.

STEVE CROCKER :

Merci beaucoup, Heather. Mes félicitations à Thomas Schneider.

Vue la situation dans laquelle nous nous retrouvons, en ce qui concerne ces deux pistes de travail, à savoir la transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA et la responsabilité de l'ICANN, nous sommes dans une période très importante qui va se poursuivre au cours des mois qui viennent.

Vous avez dit que vous aussi vous êtes dans une période de transition, j'espère que cela veut dire que vous avez encore davantage de dirigeants disponibles pour travailler, et non pas le contraire. Car nous savons qu'il y aura beaucoup de discussions et d'échanges avec vous. Bien entendu, nous serons ravis d'aborder les points que vous venez de soulever, et nous devrions entrer dans le vif du sujet, et je vous prie de choisir le point que vous souhaitez aborder maintenant.

HEATHER DRYDEN :

En ce qui concerne la transition, nous aurons des ressources humaines à hauteur de 66%. C'est-à-dire que 66% de nos ressources humaines pourront travailler avec vous. Nous avons des inquiétudes concernant le programme des nouveaux gTLDs, les révisions que l'on prévoit, ainsi que par rapport au calendrier, aux délais pour la prochaine série de nouveaux gTLDs. Au début de cette semaine, nous avons eu des réunions avec le personnel, nos collègues du GAC ont profité de cette occasion pour manifester leur inquiétude. Des inquiétudes qui sont partagées et cohérentes. Ce qui montre que c'est une préoccupation vraiment importante pour le GAC. Savoir comment vous envisagez cette nouvelle série. Très clairement, il nous faudrait davantage d'informations pour pouvoir mieux comprendre comment les choses vont se passer, notamment après la séance ouverte à laquelle on a assisté hier.

En ce qui concerne ces préoccupations spécifiques, vous savez déjà qu'elles concernent les délais disponibles pour finaliser les révisions qui sont en cours, et pouvoir tirer les enseignements par rapport aux problèmes rencontrés, des candidatures qui ont représenté des difficultés.

J'aimerais savoir si les collègues présents ici dans la salle souhaitent manifester leur point de vue par rapport à cette question. Autrement, sinon, j'aimerais savoir ce qu'en pense le conseil d'administration.

DANEMARK :

Merci, madame la présidente. Je remercie les membres du conseil d'administration d'être venus partager cette journée avec nous. Tel que Steve vient de le dire, nous avons un ordre du jour très chargé. Nous

sommes dans une phase où il y a beaucoup d'événements qui se passent. Il y a la transition des fonctions IANA, il y a l'amélioration de la responsabilité de l'ICANN, le WHOIS, et tous ces points, tous ces sujets concernent les politiques publiques aussi.

Donc, en ce qui concerne les délais pour la publication du plan de travail, et vu les révisions et évaluations de cette série, nous sommes préoccupés par rapport aux délais disponibles pour mener à bien toutes ces tâches. Nous continuons à échanger avec vous et la communauté par rapport à la série en cours de gTLDs. L'avis du GAC est encore en cours de traitement, et donc avec ce nouveau calendrier proposé dans le document, il semblerait que les évaluations vont avoir lieu en même temps que a lieu le processus de développement de politique de la GNSO. Ces deux initiatives seront simultanées et cela soulève des inquiétudes.

HEATHER DRYDEN :

Merci, le Danemark. Je ne sais pas si nos collègues du conseil d'administration souhaitent répondre à ce commentaire.

STEVE CROCKER :

Je pense que la meilleure réponse consisterait à demander à Akram de nous donner des informations spécifiques par rapport aux délais prévus. Il s'agit d'un processus où il y a une gestion dans laquelle il faut prendre en compte toutes les composantes. Peut-être que vous pouvez nous parler de la révision de la GNSO et de la révision de l'affirmation d'engagement.

AKRAM ATALLAH:

Il est important de savoir que l'affirmation d'engagement exige en tant qu'organisme de mise en œuvre du programme de faire une révision une fois après le lancement de ce programme. Jusqu'à présent, nous avons délégué plus de 400 TLDs en croyant que vers la fin de cette année nous allions pouvoir dire que le programme a été lancé. Et une année plus tard, nous devons mettre en place notre révision. Voilà ce qui est prévu dans le plan et ce qui est exigé par l'affirmation d'engagement.

Actuellement, l'équipe de révision travaille à établir une ligne de base qui découle de deux études. Une étude économique et une enquête. Pour le premier cas, il s'agit d'une étude qui analyse la concurrence, et la deuxième étude ou l'enquête analyse la perception de la communauté par rapport à ce programme. Nous allons finir cette année ces deux initiatives, et ensuite, nous allons refaire une évaluation afin que l'équipe de révision puisse utiliser des indicateurs pour mettre en place leur révision.

C'est-à-dire que l'année prochaine, nous allons créer des équipes de révision pour qu'à la fin de l'année 2015, nous ayons une équipe capable de mettre en place cette révision. C'est-à-dire que je ne veux pas que l'on commence cette révision aujourd'hui, ce que nous faisons aujourd'hui, c'est recueillir des informations pour créer une base de données que l'on puisse utiliser à son tour comme une base pour établir des indicateurs.

Il y a certains aspects par rapport auxquels la GNSO peut prendre des décisions. Par exemple si une révision des politiques sera mise en place ou pas, cela dépend de la GNSO. Nous essayons de tout coordonner de

telle sorte que notre main gauche puisse savoir ce que fait notre main droite, pour ainsi dire, et c'est pour cela que nous avons organisé cette séance.

STEVE CROCKER : Merci. Je remercie la représentante du Danemark de son commentaire. Je ne sais pas si Akram a répondu à votre question, si vous voulez davantage de détails.

DANEMARK : En réalité, on voit que dans ce calendrier, on indique qu'un processus de développement de politique commence pour la prochaine série, en même temps que l'on fait une évaluation de la série qui est actuellement en cours et par rapport à laquelle on continue de travailler.

HEATHER DRYDEN : Merci, le Danemark. Je ne sais pas si Chris Disspain souhaite y répondre.

CHRIS DISSPAIN : Merci, Heather. Oui, peut-être ce qui n'est pas très clair, c'est que ce calendrier est fourni à titre indicatif et montre les dates les plus proches auxquelles nous pourrions faire quelque chose, mais cela ne veut pas dire que ce sera comme ça.

Personnellement, tout processus de développement de politique pour la prochaine série doit prendre en compte les révisions mises en place par rapport à ce qui se passe dans cette série actuelle.

Akram, vous avez parlé de certaines dates pour le début des révisions, et ces dates que nous avons déjà établies, mais le reste des dates sont fournies à titre indicatif pour nous montrer les dates auxquelles nous pourrions commencer à travailler.

AKRAM ATTALAH : Oui, exactement, et dans ce calendrier, il n'y avait pas de date indiquant quand nous allons commencé le processus de développement de politique sur le début de la prochaine série. Cela n'a pas été discuté.

HEATHER DRYDEN : Merci beaucoup. Donc, le GAC a une préoccupation assez importante par rapport au lien entre ces deux activités, et par rapport au fait que le processus de politique, quand est-ce que ce processus de développement de politique sera mis en place. Je ne sais pas si mes collègues souhaitent rajouter quelque chose par rapport à cela.

ROYAUME-UNI : Merci, madame la présidente. La question qui me vient à l'esprit est la suivante : à quel moment la communauté pourra-t-elle voir ou savoir de quelle série il s'agit ? Parce qu'il y aura différentes options pour chaque série. Il pourrait s'agir d'une série qui se limite uniquement à des noms géographiques et cela en raison de certaines des défaillances de la série ouverte où certains participants n'ont pas eu l'occasion de mieux s'impliquer. Bref, en tant que conseil d'administration, quand pourrez-vous dire à la communauté de quel type de série il s'agit, avec quel type de série vous allez travailler. Est-ce que cela a été décidé après consultations avec la GNSO ?

STEVE CROCKER : Je n'imagine pas pouvoir travailler sans être à l'écoute de tous, donc vous avez évoqué plusieurs suggestions dans la discussion que nous avons eue hier soir. On a eu une espèce de table ronde avec les SOs et ACs, et nous n'avons pas pu avoir un rapport ou un panorama complet. Donc, je crois qu'il faudrait penser à une série qui puisse faire en sorte que les pays en développement puissent être au même niveau que les pays développés, c'est une idée par exemple.

AKRAM ATALLAH : J'aimerais m'assurer que nous parlons de quelque chose de concret. Nous ne sommes pas en train d'analyser quel type de série nous allons lancer, nous ne pensons même à quand nous allons le faire, cette discussion n'a pas encore commencé. Or, s'il y a des demandes spécifiques de la part des pays en développement qui souhaiteraient y participer, à ce moment-là on pourrait peut-être tenir compte de ces informations pour considérer les différentes options. Mais pour le moment, je ne suis pas au courant d'une demande qui aurait été présentée en ce sens par les pays en développement.

On a beaucoup entendu dire par rapport aux marques, mais pas par rapport aux pays en développement qui n'auraient pas pu participer à cette première série.

HEATHER DRYDEN : Merci, Akram. Bruce ?

BRUCE TONKIN :

Je voulais tout juste faire un commentaire. Nous essayons de tirer les enseignements et de nous mettre à jour après la série de 2004. Cette idée date d'il y a dix ans, ce n'est pas très récent. En ce qui concerne la suggestion du Royaume-Uni, ou sa question concernant la GNSO. Je tiens à dire que la GNSO, entre autres, essaye de collecter ou recueillir un ensemble d'informations par rapport aux commentaires que les gens pourraient avoir. S'il y a des commentaires, si des membres du GAC souhaitent en faire, alors que cette série est encore en cours, ils peuvent le faire. Nous avons aussi un agent de liaison de la GNSO au sein du GAC qui peut vous aider à voir comment le GAC peut participer en amont dans l'établissement de politiques de la GNSO. Nous travaillons étroitement avec l'ALAC aujourd'hui. Nous avons le SSAC, le RSSAC, et le GAC, le comité du serveur racine, qui ont toujours voulu participer et qui ont fait leurs contributions par rapport aux gTLDs. La GNSO essaye de collecter toutes ces contributions qui viennent des comités consultatifs pour en tenir compte le plus tôt possible, le plus en amont possible dans l'élaboration de politiques.

HEATHER DRYDEN :

Merci Bruce. Je pense qu'on revient un peu sur le commentaire du Royaume-Uni. Si un processus d'élaboration de politique est mis en place, dans quelle mesure est-ce que vous êtes en train de regarder ces objectifs ?

Lorsqu'à la réunion de Paris, le GAC a décidé de participer à ce processus. Nous avons décidé que c'était quelque chose de positif, et le GAC ainsi que d'autres organes, ont compris qu'ils participaient à cette décision.

Or, cela ne veut pas dire qu'en tant que communauté, on s'est mis d'accord sur ce que l'on veut obtenir. Au sein du GAC, nous avons écouté au cours des années récentes combien il était important, la participation des pays en développement à ce processus. Je pense que ce message doit être transmis clairement par le GAC.

Nous allons parler maintenant de la question des sauvegardes et de l'avis du GAC en matière de sauvegardes, ainsi que des problèmes par rapport à la mise en œuvre de ces sauvegardes.

C'est une question que nous avons déjà abordée avec le conseil d'administration lorsque nous avons demandé des précisions par rapport à la façon dont les sauvegardes sont mises en place.

Il y a un certain nombre de problèmes qui nous inquiètent. Pour pouvoir voir comment agir, nous avons créé un groupe pour analyser les détails de tous ces problèmes et analyser ce qui peut être fait. C'est un défi à relever car nous savons qu'une partie de notre avis correspond à des chaînes de caractères et à des opérateurs qui ont déjà passé des contrats. Nous devons reconnaître, donc, que le programme est opérationnel en ce sens. En même temps, il y a des problèmes de mise en œuvre qui nous inquiètent. Nous nous retrouvons dans cette situation où nous ne savons pas exactement quelle est la meilleure façon de répondre à ces inquiétudes.

Je vais donc demander à mes collègues, notamment à ceux qui travaillent dans ce groupe, de faire référence à ces problèmes spécifiques, sachant que nous n'allons pas rentrer dans le détail. Mais juste signaler la nature de nos inquiétudes. La Commission Européenne a la parole.

COMMISSION EUROPEENNE : Merci, Heather. Je vais être bref. Très brièvement, je vais être bref. Pour revenir sur cette question, nous avons présenté une série de questions à la réunion de Pékin, de Singapour et à celle de Londres, dans nos communiqués. Des questions concernant la mise en œuvre des sauvegardes. Nous remercions pour la réponse qui nous a été adressée le 2 septembre. Nous sommes satisfaits par rapport à certaines de ces réponses, mais certaines autres ne sont pas satisfaisantes encore pour répondre à nos inquiétudes.

Nous avons une inquiétude très importante par rapport au fait qu'il y a un ensemble de chaînes de caractères dans la catégorie 1 et 2 qui sont mises en œuvre et nous avons le sentiment qu'il n'y a pas suffisamment de sauvegardes pour ce type de chaînes de caractères. Le NGPC et l'ICANN ne font pas tout ce qui est en leur pouvoir pour pouvoir mettre en œuvre ces sauvegardes, et c'est pour cela que nous voudrions reformuler certaines de ces questions. Je pourrais peut-être mettre l'accent sur les titres de ces inquiétudes. Nous avons des inquiétudes par rapport aux sauvegardes liées au WHOIS, il y a encore des interrogations par rapport aux risques liés à la sécurité. Le processus de règlement de litiges en matière d'engagement d'intérêt public et les PICs, ces engagements peuvent s'avérer coûteux, et il se peut qu'il n'y ait pas de mécanisme assez rapide pour répondre à des cas urgents. Nous considérons également que la vérification et la validation de l'accréditation des bureaux d'enregistrement de catégories 1 et 2 peut poser des problèmes. Nous ne savons pas très bien comment cela est géré. Bien sûr, j'essaye d'être bref. C'est pour cela que je ne vais pas m'étendre là-dessus.

HEATHER DRYDEN : Merci, Commission Européenne.

Etats-Unis.

ETATS-UNIS : Merci, Heather. Notre collègue de la Communauté Européenne a abordé les questions que je voulais aborder. J'ai juste une chose à ajouter, à savoir l'avis du GAC en matière de chaînes de catégorie 2. C'est un appel lancé par le GAC pour que vous fassiez attention à une question qui n'était pas très évidente dans notre avis précédent, mais qui pourrait être plus clair maintenant. Nous sommes surpris qu'on ne respecte pas l'exigence de transparence et de non-discrimination.

Il y a un titulaire de nom de domaine qui considère avoir été discriminé dans les politiques d'enregistrement dans les chaînes de caractères de catégorie 2, et il n'y a pas de mesure de réparation. Il n'existe pas de mesure de réparation dans ce type de cas. Il est donc nécessaire que dans les spécifications des engagements d'intérêt public, on ajoute cette exigence de non-discrimination, parce que ce titulaire de nom a le sentiment d'avoir été discriminé.

HEATHER DRYDEN : Merci, les Etats-Unis.

Nous avons couvert les principaux points que nous voulions soulever. Y-a-t-il d'autres points à signaler ?

ESPAGNE : Nous sommes aussi préoccupés par le mécanisme proposé pour avancer en matière d'exactitude ou de vérification d'exactitude du WHOIS.

Devrait-on s'arrêter à la vérification syntactique ou devrait-on poursuivre avec la vérification d'identité ? On n'est pas tout à fait satisfaits avec la réponse que l'on a reçue.

HEATHER DRYDEN : Merci, l'Espagne.

Est-ce qu'il y aurait quelqu'un du conseil d'administration qui voudrait répondre à ceci ou faire des commentaires ?

Cherine.

CHERINE CHALABY: Merci. Heather. Je crois que les réponses détaillées ne seraient pas utiles maintenant. Nous devrions peut-être nous demander quels seraient les délais ou les périodes pendant lesquelles le GAC aurait besoin de nos réponses sur cela.

HEATHER DRYDEN : Le GAC travaille maintenant avec un groupe réduit en aparté de cette réunion pour se centrer sur ces thèmes, et pour voir dans quels cas le GAC pourrait donner un avis plus approfondi, ou faire des commentaires.

Nous sommes dans une situation un peu compliquée, à la suite de l'étape à laquelle se trouve le programme, parce que l'on sait qu'il y a

des contrats qui sont signés, qu'il y a des opérateurs qui sont déjà au travail.

Donc nous ne voyons pas trop clairement comment nous pouvons transmettre ces préoccupations, comment nous pouvons vous transmettre ces préoccupations et comment elles peuvent être résolues. Nous espérons que ce groupe plus réduit pourra nous donner une idée de la manière dont les choses fonctionnent pendant que nous sommes ici, à Los Angeles, pour que nous puissions en débattre, et communiquer avec vous et avoir certaines idées sur les résultats.

Je voulais vous donner une liste avec les thèmes pour que vous puissiez en prendre notes et que l'on commence peut-être à réviser les préoccupations que nous avons.

AUSTRALIE :

Merci, Heather. Je veux vous remercier de la question sur les délais et les dates butoir parce que c'est quelque chose sur quoi nous nous sommes un peu, enfin, inquiétés. Je commence à me demander si nous avons bien fait pendant les deux dernières réunions en posant des questions.

Nous sommes maintenant dans une situation où nous avons cette discussion au niveau du GAC et du conseil d'administration alors qu'au niveau opérationnel, au niveau de la mise en œuvre, il y a des contrats qui sont signés. Le GAC s'inquiète sérieusement de la manière dont ces sauvegardes sont mises en œuvre. C'est-à-dire, il y a des contrats à l'étape de la signature, si nous voulons continuer cela, cette discussion avec le conseil d'administration, comment pouvons-nous avoir un

succès dans cette situation ? A vrai dire, la situation n'est pas équitable pour le moment. Ce serait très bien de savoir, d'entendre dire de la part du conseil d'administration si l'on peut avoir une solution pour ce type de problème lié aux processus que nous devons affronter.

Nous, dans notre travail au GAC, nous avons beaucoup de thèmes importants et nous ne savons pas comment aborder tout cela d'une façon intelligente, toute cette question.

HEATHER DRYDEN :

Merci. Je crois que nous pouvons nous arrêter ici et que nous pouvons établir le lien entre ce thème et un autre thème, celui de la surcharge de travail dans la communauté. Nous estimons que nous continuons à nous battre contre les problèmes de mise en œuvre des sauvegardes pendant la première série avec toutes les révisions à faire. Cela soulève des questions fondamentales sur les objectifs pour une série future ainsi que d'autres mesures à prendre, d'autres pistes de travail qui vont être mises en œuvre. C'est très difficile pour le GAC de gérer toutes ces activités, tout simplement par rapport aux gTLDs. Quand au WHOIS, j'espère que nous transmettrons correctement le message qu'il y a beaucoup de travail en cours sur le WHOIS et que le GAC a beaucoup de difficultés à trouver le moyen de déterminer quand et comment le GAC devra fixer son attention sur le WHOIS.

Hier, nous avons eu une réunion où Bruce Tonkin a fait des commentaires très utiles qui nous ont donné une orientation, permis de mieux comprendre, et nous voudrions exprimer la reconnaissance du GAC pour avoir fait partie du panel pour répondre à notre demande de Londres d'avoir plus de clarté sur cela.

Nous voyons donc une voie critique à suivre comme nous l'appelons, quant aux processus de développement de politiques, s'il y a une mise en œuvre d'une politique et quelle est la manière de mettre en œuvre toutes ces activités, pour pouvoir comprendre quelles sont les relations qui s'établissent entre tous domaines de travail. Pour nous, la mise en œuvre est très importante en plus des processus de développement eux-mêmes. Comme exemple, on nous a demandé aujourd'hui de joindre un groupe consultatif s'occupant de la mise en œuvre et qui s'occupe des conflits qui se présentent avec les lois nationales. Nous avons dit « nous ne pouvons pas travailler là-dessus ». Je crois que nous avons beaucoup de travail à faire et nous ne pouvons pas avoir une contribution du GAC en soi, par rapport à tous ces thèmes liés au WHOIS. Parce que le GAC essaye encore de comprendre où et comment il faut que nous centrons notre attention.

Nous avons besoin que les représentants du GAC reviennent dans leur pays, qu'ils puissent parler avec les autorités d'application de la loi, avec celles qui travaillent sur la confidentialité, qu'ils puissent coordonner le travail avec les experts de leur propre pays pour pouvoir exprimer leurs opinions et les coordonner, et puis vous donner notre avis en tant que GAC. Mais nous ne savons pas pour le moment comment nous devons le faire ni quand nous devons le faire, ni où. Voilà donc la question essentielle que nous voulions soulever dans cette réunion avec vous, aujourd'hui.

Le groupe consultatif de mise en œuvre du WHOIS pourrait être, peut-être, reporter la formation de ce groupe, Tout ne peut pas avoir la première priorité constamment. Si nous n'y participons pas, nous serons peut-être critiqués pour avoir fait des contributions plus tard. Et si nous

comprenons soudain qu'il faut prendre une décision que nous ne pouvons pas y participer, voilà ce qui nous inquiète.

Je voudrais voir quelle est la réaction de mes collègues. J'ai informé le GAC de la réunion des leaders des comités consultatifs et des organisations de soutien que nous avons eue vendredi avec le PDG et le personnel de haut niveau. Il y a beaucoup de travail à faire, mais si nous continuons à avancer, il faut que nous pensions à une série future de gTLDs, il faut que nous pensions au WHOIS, au groupe de travail des experts, provoquer un nouveau PDP à ces recommandations. C'est trop de choses à gérer.

Je voudrais avoir l'opinion du conseil d'administration à ce sujet.

STEVE CROCKER : Je suis sûr que l'un de mes collègues voudra prendre la parole. Chris, vous pouvez en parler. J'ai d'autres choses à dire que je dirai après.

CHRIS DISSPAIN : Vous n'êtes pas les seuls à vous trouver dans cette situation. Nous sommes tous dans ces mêmes conditions, nous nous sentons tous de la même manière. Alors je pense que c'est absolument compréhensible, votre préoccupation est absolument compréhensible. La seule chose que je peux faire, c'est vous dire qu'il y a un certain niveau d'empathie et de compréhension par rapport à ce que vous sentez. Je vous suggère de constituer un groupe de travail pour constituer toute cette charge de travail.

Bon, à vrai dire, je pense qu'il faut que nous prenions cela au sérieux. Je ne suis pas très sûr de la manière dont on peut agir, mais le message que vous transmettez, en tout cas, si je peux le répéter pour voir si j'ai bien compris, c'est si quelque chose ne se passe pas, nous ne pourrons pas obtenir de vous ce dont nous avons besoin, pour que cela puisse être matérialisé. Donc, la clef est le travail sur la transition et sur la responsabilité. Je pourrais peut-être vous demander d'aborder ceci en aparté, mais enfin en dehors de cette réunion, et qu'il y ait deux, trois personnes qui puissent s'entretenir avec nous pour que nous puissions voir si nous trouvons la manière de trouver une solution.

[Bruce Tonkin hors micro]

CHRIS DISSPAIN : Oui, peut-être nous pourrions, avec Bill, essayer d'aborder ceci comme une question urgente, dans le groupe de travail du conseil d'administration avec le GAC, nous pourrions établir peut-être des priorités, mais il faut que nous nous mettions d'accord sur cela. Il faut que vous fassiez partie de ce débat.

BRUCE TONKIN : Oui, en tout cas, c'est un peu plus vaste. Comme Heather l'a dit, nous avons besoin d'une feuille de route claire avec des éléments clairement définis pour savoir où le GAC pourrait donner sa contribution de manière plus profitable.

Deuxièmement, il faut identifier où et quand le GAC peut collaborer. Il faut savoir comment on peut travailler avec la communauté pour respecter les dates butoir, parce qu'il y a différents délais. Cela se fait en plénière tous les trois mois, il faudrait qu'il y ait un plan du projet plus clair, et que cela se transforme ensuite dans la gestion du projet.

HEATHER DRYDEN :

Merci de votre réponse. Je crois qu'il est important de remarquer qu'en premier lieu, il faut qu'il y ait quelque chose qui soit identifié par la communauté et présenté par la communauté pour voir quelles sont ses priorités. Nous sommes à l'extrémité de réception, nous ne faisons pas le travail, nous recevons cela, ce n'est pas nous qui commençons le travail. Nous ne pouvons pas contrôler cela sans votre coopération. Il y a des choses que nous pouvons faire en interne, au sein du GAC, pour avoir le soutien dont nous avons besoin et être critique par rapport à notre travail. Mais il y a une partie du travail qui nous vient d'ailleurs. Nous devons travailler avec d'autres pour pouvoir établir ces priorités. Et en plus, par rapport à la clarté sur les priorités qui doivent être établies, et comment nous pouvons participer là-dessus. Si le GAC sait qu'il y a trois questions ou un thème en particulier qui est en deuxième lieu, nous pouvons être peut-être plus souple dans notre manière de travailler et notre participation parce que nous savons que cela fait partie des thèmes que nous devons aborder maintenant. Pour ceux qui sont intéressés par ces thèmes en particulier, ils pourront travailler de façon plus active, ils pourront obtenir le soutien du GAC, ainsi que de l'ICANN, et les choses vont commencer à aller de l'avant. Je pense que le processus du GAC pourrait être plus flexible que vous ne pouvez l'imaginer.

C'est donc une incitation à essayer de trouver une solution au problème.

NOUVELLE-ZELANDE :

Je voulais encore réfléchir sur ceci. Je crois que nous sommes d'accord, en tant que communauté, que l'ICANN peut établir certaines priorités, qu'elle peut énumérer les trois premières priorités, dire « c'est là qu'il faut que nous nous focalisions. Voilà les plus urgents, les plus importantes ». Toutes les autres pourraient être reportées, une partie du travail sur le WHOIS, une partie du travail sur les nouveaux gTLDs. Il s'agit de choses importantes, mais peut-être pas les plus importantes. On pourrait donc peut-être arrêter le traitement de ces questions-là.

HEATHER DRYDEN :

Merci. Nous allons donc aborder la question de la responsabilité de l'ICANN, et en premier lieu, je voudrais vous présenter une mise à jour de certains débats que nous avons eus ici, à Los Angeles, sur le processus de responsabilité. Ce que nous voulons faire, c'est établir des principes de niveaux. Nous avons un petit groupe qui travaille sur cela en aparté. Si nous parvenons à un consensus là-dessus et avec suffisamment d'avance, nous estimons que cela pourrait nous aider dans le processus de transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA et sur la question de la responsabilité de l'ICANN. Quant au rôle de supervision des fonctions de l'IANA, nous avons une proposition tenant compte de l'ensemble de ces principes que le GAC veut établir. Nous avons beaucoup de points de vue sur les principes fondamentaux qui devraient être inclus dans cet ensemble et comment ils devraient

être établis, ou rédigés. Ce travail est encore en cours, nous espérons pouvoir vous informer sur nos progrès.

A cet égard, l'une des questions spécifiques qui a été soulevées lors de notre séance de préparation avant cette réunion concerne le rôle du conseil d'administration dans la détermination de la manière dont le conseil d'administration considèrera l'acceptation ou pas des recommandations qui viendraient à la fin de ce processus. Je crois comprendre que vous vous occupez de voir quelles sont les contributions, les décisions que vous allez prendre à cet égard. Je ne sais pas si vous avez réfléchi sur la manière dont vous allez travailler là-dessus. Parce que je pense que nous sommes comme d'autres parties de la communauté, nous estimons qu'il s'agit d'une partie fondamentale du processus. Par exemple, si vous allez émettre des recommandations, quel serait le niveau d'exigibilité pour le conseil d'administration ?

STEVE CROCKER :

Il y a différentes implications dans tout ce que vous venez de dire. D'une part, nous avons la question de la Croix-Rouge. C'est le thème spécifique qui est présent à votre esprit, c'est cela ?

BRUCE TONKIN :

Je voudrais comprendre la question.

HEATHER DRYDEN : Vous demandez ce que fait le conseil d'administration lorsqu'il reçoit des rapports de ces groupes concernant la responsabilité. Oui, c'est ça, voilà.

BRUCE TONKIN : Le conseil d'administration en a discuté. Dans les statuts, il y a des procédures concernant les organisations de soutien, la manière dont elles font des recommandations sur les politiques, aussi bien pour la GNSO, l'ASO et la ccNSO.

Il y a certaines différences entre les trois, mais le conseil d'administration rejette fondamentalement des avis ou des recommandations seulement si les 2/3 du conseil d'administration estiment que cette recommandation ne vise pas l'intérêt public. Donc, le conseil renvoie ces recommandations au groupe de travail pertinent avec ses propres explications et ses propres inquiétudes.

Par rapport au GAC, comme le disent les statuts, le conseil d'administration va avoir une réunion avec le groupe pertinent, comme nous l'avons fait à Bruxelles il y a quelques années avec le GAC.

Et enfin le conseil d'administration ne fera pas de modifications de façon unilatérale. Toutes ces modifications doivent avoir l'accord des groupes de travail, et en dernier ressort du conseil d'administration. Nous n'allons pas faire de modification aux recommandations tant que les groupes de travail travaillent dessus et que le conseil vient d'envoyer.

Chris vient de me rappeler quelque chose. Ce que nous voulons faire, c'est présenter cette déclaration dans une résolution pour jeudi, mais je

vous donne juste un panorama général. C'est sûr que les avocats vont présenter cela de façon beaucoup plus étendue.

HEATHER DRYDEN : Merci beaucoup, Bruce. C'est très utile pour nous de savoir ce que le conseil d'administration va faire pour pouvoir aborder les recommandations qui viendront du processus.

BRESIL : Merci, madame la présidente. Je voudrais remercier les membres du conseil d'administration de l'ICANN d'être venus ici, avec nous.

Je veux faire quelques commentaires sur la transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA et le processus de la responsabilité.

Premièrement, je veux dire que nous saluons la convocation de la communauté pour créer un groupe s'occupant de cette transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA. Nous, au Brésil, non seulement en tant que gouvernement, mais aussi toutes les parties prenantes, nous faisons partie de ce processus. Nous avons un représentant gouvernemental, et moi-même, en mon caractère de représentant du gouvernement, je dois dire que le processus ne suffit pas par rapport à ce que nous voudrions voir comme résultats du processus. Pour nous, la transition du rôle de supervision des fonctions de l'IANA ne doit pas être limitée aux aspects techniques et opérationnels seulement, Il faut aussi que cela comprenne la question de la responsabilité, de la gouvernance et des questions qui heurtent certaines sensibilités politiques. Nous estimons que l'annonce faite par le gouvernement des Etats-Unis modifie la dynamique de tout ce que

fait cette organisation. On ne peut pas continuer à travailler comme d'habitude. Par exemple, quant à la responsabilité, il peut y avoir un rythme différent pour travailler, pour voir ce qui est le plus urgent. Je pense que l'annonce des Etats-Unis implique une date butoir et cela devrait nous pousser, nous tous, à chercher quelque chose qui nous permette d'abord les inquiétudes de tous.

Je veux aussi parler de la déclaration de NETmundial indiquant que l'ICANN doit impliquer les organisations mondiales qui ont des mécanismes de responsabilité en vigueur, s'occuper de la communauté mondiale et des parties prenantes internes. La définition surgit de NETmundial, la définition de la responsabilité dit que la responsabilité inclut des mécanismes de vérification indépendante, ainsi que des mesures de révision et de remédiation.

Nous voyons qu'il y a une solution qui ne prendrait en compte qu'un aspect de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA, et qui ne concerne que cette supervision, et qui n'aborderait pas d'autres questions qui sont importantes pour nous. En tant que gouvernement, nous avons participé pleinement aux réunions de l'ICANN, nous avons essayé de contribuer dans les discussions, mais nous avons été très critiques par rapport à cette juridiction unilatérale.

Nous ne croyons pas qu'il s'agisse d'une question cruciale qu'il faille aborder maintenant. Par exemple, il y a peu de temps, nous avons dû affronter une situation où l'un des gTLDs demandés aurait pu donner lieu à un accord judiciaire. Cela fait que tout un certain nombre de gouvernements de ma région, en Amérique du Sud, s'opposent à une entreprise ou une compagnie, et ce conflit sera tranché par un juge qui

est en Californie. Alors, nous voulons parvenir à une situation où nous nous sentirons à l'aise, où nous serons satisfaits.

Ce processus, à vrai dire, ne s'est pas déclenché pour une question d'ordre technique mais plutôt politique. Cela n'apparaîtrait pas dans la question de l'amélioration de la légitimité de l'ICANN. Bien sûr, cela augmente le niveau de complexité de l'exercice. Il est évident qu'il faut établir des limites parce que nous aurons autrement une tâche très difficile et je pense que cet effort vaut la peine d'être fait.

L'un des problèmes que nous voyons, par exemple, par rapport à la gouvernance, c'est ce problème dont je vais parler maintenant. Le personnel de l'ICANN a dit que si les recommandations provenant de ce processus de responsabilité sont présentées au conseil d'administration, et que les 2/3 du conseil décide que cela ne répond pas à l'intérêt public mondial, ces recommandations seront rejetées. Pour les gouvernements, ce serait un peu bizarre, ce serait une situation assez étrange si le conseil d'administration prend cette décision, nous, nous allons décider de ce qu'est l'intérêt public mondial. Ces questions doivent être mieux comprises, elles doivent l'objet d'une approche plus claire.

Je le dis parce que j'ai participé de façon enthousiaste, j'ai travaillé avec vous de manière enthousiaste, mais une solution trop limitée pourrait être rejetée par mon propre gouvernement même, Parce qu'ils m'ont dit « on vous a envoyé pour négocier une solution qui sera peut-être plus satisfaisante pour le conseil d'administration de l'ICANN que pour les intérêts de votre gouvernement ». Donc, nous sommes là dans cet exercice multipartite et nous voulons voir une proposition qui tienne

compte des intérêts et des préoccupations des parties prenantes suivant la déclaration de NETmundial dont je viens de parler.

Merci.

HEATHER DRYDEN :

Merci, Brésil.

Bruce Tonkin, vous voulez répondre ?

BRUCE TONKIN :

Merci, Heather. Je vais être clair. Il y a plusieurs processus. Deux processus séparés. Il y a un processus technique qui s'occupe des fonctions techniques de l'IANA, mais comme vous l'avez dit il y a un autre processus différent qui concerne un groupe de travail intercommunautaire qui consacre ses efforts à étudier la responsabilité, et non pas à étudier ces fonctions techniques.

Ce deuxième groupe intercommunautaire chargé de la responsabilité s'occupe de la responsabilité dans un contexte plus large.

Comme monsieur Strickling l'a dit, ce groupe plus large doit établir des priorités dans son travail, parce qu'il y a beaucoup d'aspects de la responsabilité qui peuvent être pris en compte. Il faut donc choisir quels sont les mécanismes de responsabilité qui doivent être mis en place.

Après la fin de la transition du rôle de supervision des Etats-Unis, ce deuxième groupe de travail serait un groupe de travail où votre gouvernement serait intéressé à participer.

HEATHER DRYDEN :

Merci beaucoup de votre réponse.

L'Indonésie, le Portugal, la Chine, l'Iran et le Japon.

Très bien. Et je pense qu'ensuite, il va falloir continuer avec les autres points de notre ordre du jour.

INDONESIE :

Merci, madame la présidente.

L'Indonésie souhaite se faire l'écho des inquiétudes manifestées par notre collègue du Brésil.

Au cours de la réunion du GAC d'hier, l'Indonésie a soulevé la question concernant la manière dont les institutions multipartites mondiales se trouvent sous le système, dépendent du système juridique, elles devraient se trouver ou répondre, être régies par un système juridique mondial, et non pas être régies par un système juridique d'un seul pays. C'est-à-dire un système multipartite ou multi-partie-prenante. Cela rejoint ce qui a été dit par notre collègue du Brésil,

Deuxièmement, j'aimerais dire qu'hier, pardon, dimanche au cours de la session du GAC, la Chine, par exemple, a demandé des explications par rapport à la façon dont le serveur racine exploité par VeriSign en vertu d'un contrat avec la NTIA. La Chine a voulu savoir quel était le statut de ces activités.

Actuellement, la NTIA opère le serveur racine à travers VeriSign et opère les fonctions IANA à travers l'ICANN. Tout ce la est en harmonie, or si l'IANA est opéré dans un cadre multipartite qui ne répond pas à la NTIA tel que cela a été demandé par le gouvernement des Etats-Unis,

parce que cette nouvelle solution doit être neutre et ne pas être rattachée à un seul pays ou à un groupe de pays, tout en étant en harmonie avec l'opération des serveurs de zone racine opérés par VeriSign.

Nous voulions savoir comment il serait possible d'avoir, avec deux organisations qui ont un chef différent, comment peut-on faire en sorte que ces deux organisations avec des « chefs » différents puissent continuer à fonctionner correctement.

HEATHER DRYDEN : Merci, l'Indonésie. Le Portugal.

PORTUGAL : Merci. Je vais parler en portugais, je vais être très bref.

Nous avons eu un débat dimanche, au sein du GAC, il y a des intérêts parmi nous, mais cette discussion doit être transmise au conseil d'administration. Le conseil d'administration va continuer à dire des choses qu'il a déjà dites, et je n'attends aucune réponse du conseil d'administration. Je voulais tout simplement vous faire savoir quelle est la position du gouvernement du Portugal en ce moment sur ce qui arrive dans ce domaine, et la transition du rôle de supervision des fonctions IANA est l'un des éléments très importants. Et non seulement, sur la responsabilité, c'est beaucoup plus que cela. C'est le fait de mettre toujours le mot mondialisation après le mot ICANN. Les gouvernements ne sont pas un comité qui met des conditions à une entreprise, tout cela se fait de manière intéressante. NETmundial a beaucoup aidé. Pendant les mois à venir, on va continuer à parler de ce

thème et cela n'a aucun sens que toutes ces questions des domaines, de travail des aires qui sont de plus en plus, ou de régions traitées avec la loi californienne. Elles doivent être traitées par la loi internationale.

Le Portugal n'a jamais dit qu'ils veulent avoir une solution intergouvernementale, nous voulons tout simplement la loi publique internationale.

Merci.

CHINE :

Merci beaucoup, madame la présidente. Je vais parler en chinois.

Tout d'abord, j'aimerais dire que les représentants de l'Inde et du Brésil ont soulevé cette question, cette question est très importante pour nous. Nous suivons de très près cette question. Elle concerne la gouvernance internationale de l'ICANN. Au cours des dernières années, nous avons constaté que l'ICANN a mis en place beaucoup d'activités, beaucoup d'initiatives en matière de gouvernance de l'Internet, gouvernance internationale, y compris sa participation à la réunion de NETmundial, la création du panel de coopération international et la création des panels stratégiques.

L'ICANN a aussi participé au FGI, aux assemblées de l'UIT, etc. Récemment, l'ICANN a lancé l'initiative de NETmundial avec le forum économique mondial. Je demande au conseil d'administration ou à Fadi de bien vouloir nous expliquer les étapes à suivre par l'ICANN en matière de gouvernance de l'Internet, notamment en ce qui concerne l'Initiative NETmundial. Connaissez-vous déjà les prochaines étapes ?

Nous aimerions avoir plus d'informations pour pouvoir encourager la communauté chinoise à participer à ces événements.

Merci beaucoup.

HEATHER DRYDEN :

Merci, la Chine. Est-ce que quelqu'un souhaiterait répondre à cette question ? Merci.

Je donne la parole à l'Iran.

IRAN :

Merci, madame la présidente. Nous remercions les membres du conseil d'administration, ces réunions nous permettent de partager nos avis, nos points de vue.

A ce stade, je pense que nous devons nous concentrer davantage sur le processus de responsabilité. Le processus de responsabilité et l'approche qui a été appliquée par le conseil d'administration en particulier doivent faire l'objet d'une révision, parce que cela découle de l'établissement d'un groupe avec des représentants des treize communautés et ce groupe doit établir des organisations qui le composent puis établir une charte, ensuite déterminer la question de la responsabilité. Comme l'a dit le Brésil et puis tenir compte de ce qui a été dit par le Portugal, et puis faire en sorte que la charte fasse l'objet d'une consultation publique pour qu'après la consultation publique, cette charte puisse être peaufinée, et ensuite qu'il y ait une consultation publique sur tout processus de responsabilité. Ce groupe préparera un rapport, et ce rapport, voilà ce que nous voulons savoir, on doit savoir

ce qui se passera avec ce rapport. Tout passe par l'ICANN, tout passe par le conseil d'administration, ce que nous considérons, ce que nous suggérons, c'est que ce rapport final du groupe, s'il a été créé de la façon dont nous avons parlé, nous pensons que le conseil d'administration ne devrait pas pouvoir auditer ou éditer ou modifier ce rapport.

Le conseil d'administration pourra faire des commentaires par rapport à la responsabilité qui est, finalement, et cela rejoint l'inquiétude soulevée par le Brésil, le Portugal et nos autres collègues. Nous voudrions savoir comment cette question de la responsabilité sera abordée. Y-aura-t-il un système international ou un mécanisme de NETmundial proposé par le Brésil pour traiter cette question de la responsabilité ? Nous ne croyons pas que la responsabilité liée à l'ICANN soit accordée à l'ICANN. Il doit y avoir un autre organe vis-à-vis duquel l'ICANN devrait être redevable. Et on voudrait avoir plus de précisions par rapport à cela. Nous croyons que la révision de tout le processus qui a été annoncée par l'ICANN il y a trois jours doit prendre en compte tous les commentaires mentionnés, pour essayer d'arriver à une approche qui soit efficace et qui permette de parvenir à de bons résultats.

Autrement, nous avons des activités sur la responsabilité, mais cela va au delà de la transition de la fonction IANA, la responsabilité est au cœur de cette action et doit être prise en compte. Malheureusement, nous avons mentionné beaucoup d'éléments qui semblent montrer une certaine réticence à écouter ce que nous disons et il s'agit d'une inquiétude et nous espérons qu'elle sera entendue.

HEATHER DRYDEN : Merci. Pour répondre à l'intervention de la Chine, je pense que Fadi Chehade souhaiterait donner une réponse.

FADI CHEHADE : Merci, madame la présidente Si vous me permettez, je voudrais répondre à un certain nombre de commentaires qui ont été faits, pour essayer d'aider à mieux comprendre cette situation.

Permettez-moi de commencer par la responsabilité.

Je pense ici que je suis en train d'écouter trois choses. Il y a une question liée à la portée, il y a une question liée aussi à la relation entre la piste de travail sur la responsabilité et la piste de travail sur la transition, et il y aussi un autre point concernant les résultats de ces activités.

Permettez-moi d'aborder ces trois questions rapidement.

En ce qui concerne la portée, je pense qu'il est très clair, à partir du nouveau document que nous avons publié il y a deux jours concernant la responsabilité, il est très clair que tout est dans la portée. Soyons très clair, il n'y a rien qui soit en dehors de la portée. Le document ne dit pas que l'on doit parler de X mais non pas de Y.

Je pense que ce que l'on suggère, ce que suggèrent les commentaires du secrétaire Strickling, c'est qu'il faudrait deux pistes de travail dans le cadre de la responsabilité, qui avanceraient à différentes vitesses. Une piste qui travaillerait sur les questions concernant la responsabilité, que la communauté considère comme nécessaires avant de passer à la

transition. Et une autre piste, qui prendrait davantage de temps, parce que cette deuxième piste n'aurait pas de contrainte de temps. Mais la responsabilité n'est pas limitée et je voulais préciser ce point,

Le deuxième point concerne le lien entre le résultat de la piste de travail liée à la transition et la transition elle-même. A Istanbul, le secrétaire Strickling a été très clair, il a dit qu'il n'allait pas accepter une proposition de transition qui ne fasse pas l'objet d'un consensus concernant la responsabilité liée à la transition. Il a lié ces deux aspects. Toute question par rapport à la transition sans un consensus de la communauté par rapport aux mesures pour pouvoir procéder à cette transition, cela est clair. Il faut donc, que ces deux pistes soient liées.

Le troisième point concerne le rôle du conseil d'administration. L'inquiétude que j'entends ici et dans d'autres parties de la communauté, c'est que nous travaillons beaucoup, nous élaborons un ensemble de recommandations et le conseil d'administration, à travers des procédures légales que vous avez entendues évoquer par mon collègue Bruce Tonkin peut les refuser. Soyons pratiques : le secrétaire-adjoint Strickling a dit que si le conseil d'administration n'échange pas avec la communauté par rapport à ce processus de responsabilité, et produit ce qu'il appelle un corps de consensus où sont inclus le conseil d'administration et la communauté, cela n'est pas bien, c'est inacceptable. Il a dit qu'il faut une proposition qui fasse l'objet d'un accord général pour qu'il puisse la transmettre à son gouvernement. Je pense que cela doit nous rassurer. Il a fait ces déclarations publiques, le gouvernement des Etats-Unis est ici et peut nous le confirmer, ces commentaires ont été tout à fait clairs.

J'espère que cela va nous aider à progresser dans la question de la responsabilité. Les cartes sont sur la table. Il n'y aura pas de transition sans des mesures minimum de responsabilité accordées par la communauté, et troisièmement, si des recommandations concernant la responsabilité ne sont pas acceptées par le conseil d'administration et qu'il n'y a pas de consensus avec la communauté, cette proposition ne sera pas acceptée par les Etats-Unis.

L'Indonésie, vous avez parlé des serveurs racines, gérés par VeriSign. Juste pour être clair, je pense que vous avez voulu dire le maintien de la zone racine, le rôle de maintien de la zone racine, parce qu'il y a deux services de serveur racine. Nous parlons de leur rôle dans le maintien des serveurs racines. Et votre question était de savoir si le gouvernement des Etats-Unis finit son contrat avec l'ICANN, que se passe-t-il avec le contrat avec VeriSign puisqu'il y a deux parties ? Bien entendu, ces deux parties devront penser à un mécanisme pour pouvoir coordonner leurs activités, un contrat ou autre chose. Rien ne se passera avant que la communauté ne dise quel sera le résultat. Et une fois qu'on saura le résultat, à ce moment-là, on verra comment ça se passe. Mais bien sûr, il y aura une gestion efficace de ce lien. Des mécanismes devront être mis en place pour assurer que ces fonctions puissent être accomplies correctement, mais avant il faut que la communauté nous dise quelle est la proposition, quel est le modèle pour qu'on se mette d'accord par rapport à ce modèle. Il faut comprendre tout cela mais il faut d'abord que la communauté nous dise quel est le modèle que l'on va adopter.

La Chine a posé une question par rapport à NETmundial. Qu'est-ce qui se passera maintenant ? NETmundial a fourni au monde entier un

ensemble de principes, et une feuille de route. Dans cette feuille de route, NETmundial a suggéré certains éléments pour avancer. La communauté discute encore ces éléments, il n'y a pas de décision qui ait été prise. C'est une communauté multipartite qui travaille avec l'ICANN, avec d'autres communautés. Nous avons eu une réunion à Genève avec le forum économique mondial, mais cette initiative est encore en discussion et il n'y a pas encore de résultat spécifique. Dans les semaines qui viennent, le Brésil, ou d'autres membres de la communauté seront ravis de recevoir vos commentaires pour pouvoir produire de façon ascendante une idée de ce que l'on va pouvoir faire dans l'avenir, les prochaines étapes à suivre.

Pour l'Iran, j'aimerais finir avec un commentaire pour l'Iran. Le représentant de l'Iran a dit qu'il faut qu'on soit responsable à l'égard d'une autre entité. Le gouvernement des Etats-Unis a été très clair. Notre responsabilité est à l'égard de la communauté multipartite. Cette responsabilité ne sera pas redevable d'un gouvernement ou d'une organisation intergouvernementale. Dans le plus grand respect, je vous dis que ce sont les exigences que les Etats-Unis ont établies. Il n'y a pas de doutes par rapport à cela. Si nous devons créer une autre entité, elle ne pourra pas être intergouvernementale, et certaines personnes ont suggéré que l'on pourrait tout simplement recréer l'ICANN, alors pourquoi recréer ce processus ? Pourquoi ne pas focaliser nos énergies à rendre l'ICANN le meilleur site qui puisse exister en le rendant plus efficace et plus efficient ? Travaillons ensemble, nous avons encore un long chemin à suivre ensemble. Essayons de coopérer et obtenir les meilleurs résultats pour que l'ICANN reste responsable vis-à-vis de toute la communauté multipartite et vis-à-vis de l'intérêt public mondial.

HEATHER DRYDEN : Merci, Fadi. Avant de vous donner la parole, j'avais le Japon et je crois qu'ils doivent avoir l'opportunité de faire leur commentaire.

Le Japon, s'il vous plaît, vous pouvez faire votre commentaire. Et je pense que le Brésil voudrait répondre après au commentaire fait par Fadi.

JAPON : Ma question concerne la relation entre la transition de l'IANA et la responsabilité de l'ICANN, notamment en ce qui concerne les processus. Nous croyons que dans la période post-transition, il y aura les parties prenantes qui prendront le relais par rapport à la supervision de l'IANA mais il y a un lien historique, on n'a pas encore trouvé un processus clair pour savoir comment relier les discussions qui ont lieu dans les différents groupes. Nous croyons que ce lien est nécessaire pour qu'il y ait une discussion intégrée entre la transition de l'IANA et la responsabilité de l'ICANN. Nous vous remercions de nous donner une réponse en ce sens.

HEATHER DRYDEN : Merci, le Japon. Le Brésil.

BRESIL : Je voudrais remercier Fadi de son commentaire. Je crois qu'il a été très clair par rapport aux différences qui existent quant à l'approche appliquée par rapport à ces sujets. Nous voyons et nous comprenons ce processus de transition tel qu'il a été décrit dans la proposition de

septembre 2015 et on sait qu'il doit inclure des mesures en matière de responsabilité à la lumière de la transition de l'IANA. Et on peut comprendre que c'est l'approche que vous avez adoptée et l'approche, d'ailleurs, suggérée par le secrétaire-adjoint Strickling, mais je pense que votre approche et l'approche des Etats-Unis, je dois dire que mon gouvernement considère que la responsabilité devrait également comprendre d'autres mesures qui pourraient changer la nature de cet exercice.

Il s'agirait d'un exercice avec une portée plus étroite qui nous permettrait d'arriver après septembre 2015 avec force et avec participation. Nous voudrions que ces processus puissent se rejoindre. J'aime mieux la réponse qu'a donnée mon collègue, la personne qui a dit que le processus de responsabilité occupe une place importante, une place libre, et qui a une certaine souplesse pour pouvoir insérer ces éléments dans la réponse finale. Limiter ces mesures de responsabilité à la transition de l'IANA, ce n'est pas notre approche, et mon collègue, je pense qu'il a dit qu'il y a lieu de décider ce que l'on peut inclure dans ce processus. Il y a une certaine marge pour pouvoir arriver à un terrain d'entente et voir ce qu'on peut inclure dans ce processus.

Mais dès le début, j'aimerais dire qu'il y a deux visions différentes. En principe, nous sommes d'accord, mais nous ne pensons pas que l'on puisse accepter d'avoir une approche aussi limitée pour relier les mesures de responsabilité avec la transition de l'IANA pour cette date butoir de septembre 2015, nous croyons que ce n'est pas suffisant. Et après cette date butoir, nous sommes tout à fait engagés à le respecter ce délai, nous ne croyons pas que ce délai est artificiel, nous pensons que c'est très concret, mais nous préférons arriver à un bon accord au

lieu d'arriver à un accord qui n'est pas satisfaisant mais qui respecte les délais.

Nous voulons participer activement mais nous croyons qu'il doit y avoir un effort supplémentaire pour pouvoir respecter les principes de NETmundial.

HEATHER DRYDEN :

Merci, le Brésil. Nous avons pris un peu de retard et nous avons encore certains points que nous voudrions soulever avant de conclure cette session.

Nous avons une réponse de l'Australie par rapport aux fournisseurs externes des fonctions de secrétariat du GAC. La Belgique voudrait des précisions par rapport à .SPA et le conseil d'administration ou le NGPC pourrait nous parler de la question de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge et la protection de ces organisations. Je n'ai pas mentionné avant les modifications proposées pour les statuts afin de savoir si le conseil d'administration envisage de prendre des mesures par rapport à ces questions.

L'Australie a une question, je crois.

AUSTRALIE :

Merci, madame la présidente. J'essaierai d'être bref parce que nous allons aborder quelque chose d'un peu moins général, peut-être d'un peu moins important, mais qui mérite d'être abordé.

Vous devez savoir que le GAC, il y a un processus assez long pour parvenir à un modèle hybride du secrétariat, pour avoir le soutien de ce

secrétariat, et pour ce faire, nous avons conclu un accord grâce aux dons de certains pays que je remercie de leur généreux soutien. ACIG, l'entité choisie par l'ICANN a déjà accepté cet accord et le contrat a déjà été signé. Cette solution que nous avons cherchée pendant longtemps attend encore la signature de l'ICANN, nous voulons savoir si cela va être résolu sous peu. C'est quelque chose que le GAC essaye de faire depuis assez longtemps. Je voudrais profiter de l'occasion pour savoir si nous allons pouvoir atteindre cet objectif.

HEATHER DRYDEN : Merci, Peter, Je ne sais pas si les Pays-Bas ont un commentaire sur cela.

PAYS-BAS : Je voulais parler de .GAY, vous l'avez annoncé au début.

HEATHER DRYDEN : Nous n'aurons pas suffisamment de temps, je pense, pour aborder ce thème, mais si vous voulez présenter des questions à la fin de la séance, ce serait très bien pour que nous ne perdions pas de vue les thèmes que nous abordons. Nous pourrions aborder ce type de thème. Il y a d'autres questions que nous devons traiter en ce moment, et le temps s'écoule très rapidement. Je vous remercie de votre compréhension.

Fadi, est-ce que vous allez répondre à la question de l'Australie ?

FADI CHEHADE : Oui, je veux tout simplement dire que nous avons entamé des discussions avec ACIG et que nous espérons enfin parvenir rapidement à

l'adoption et à la signature de la part du conseil d'administration. Donc, je veux souligner que notre première priorité, c'est de continuer à donner le meilleur soutien possible au GAC pour qu'il n'y ait pas de problème à l'avenir. Donc, nous travaillons pour parvenir à ces fins. Nous allons particulièrement avoir une réunion spécifique avec le conseil d'administration après cette réunion de l'ICANN 51 pour aborder ce thème.

HEATHER DRYDEN : Belgique.

BELGIQUE : Merci, Heather, je vais parler en français.

Voilà, la Belgique souhaiterait remercier le conseil d'administration pour la réponse au courrier de notre ministre qui nous a été adressée récemment. Nous voulons également vous remercier pour les efforts déployés en la matière, le temps consacré.

Nous allons examiner ce document et nous nous réservons le droit de vous communiquer des informations supplémentaires dès que possible.

Cependant, nous souhaiterions vous communiquer une série de remarques préliminaires.

Ces remarques porteraient sur deux points fondamentaux. Le premier point concerne le rôle du panel géographique. Dans le courrier, vous indiquez qu'aucun des deux candidats au .SPA n'a demandé à utiliser le nom de domaine en relation avec la ville de Spa. Or, à notre connaissance, justement un des deux candidats avait mis en lumière le

risque de confusion de ce nom de domaine avec la ville de Spa. Donc, je voudrais savoir un peu comment le panel géographique a tenu compte de cet élément.

Ensuite, un autre élément concernant le panel géographique. Nous voudrions savoir comment il a pu tenir compte de *l'input* des gouvernements dans la mesure où la décision du panel a été adoptée avant l'avis du GAC de Pékin. Donc, voilà, ça c'est un autre élément de question.

Enfin, le deuxième point concerne la suite de la procédure, à savoir l'examen du caractère communautaire de la demande. Nous avons été informés que les critères applicables aux demandes communautaires sont tellement élevés qu'il est quasiment impossible d'en bénéficier. Alors, ma question est la suivante : pouvez-vous nous confirmer le caractère assez restrictif de ces normes ? Et quelle serait la plus-value d'une procédure qui tendrait à favoriser les projets qui ont un véritable contenu sociétal, mais qui *in fine*, se révéleraient inapplicables ?

Ma conclusion est la suivante : je voudrais insister sur le fait que l'objectif de mon gouvernement n'est pas de défendre un intérêt national particulier. Ce dont il s'agit ici c'est du respect des titulaires de droit. Il s'agit de sécurité juridique et de cohérence dans l'application du guide de candidature.

En effet, ces questions relatives aux demandes communautaires suscitent de l'inquiétude auprès de nombreux candidats qui ont investi des sommes importantes dans le développement de projets communautaires, qui ont fait confiance aux garanties du guide de candidature, qui ont entrepris des négociations avec les autorités

locales concernées, et qui craignent aujourd'hui de voir ces efforts réduits à néant par la mise en œuvre d'une procédure de mise aux enchères.

Donc, au final, nous pouvons nous rallier à l'esprit qui a prévalu à l'adoption des règles de priorité concernant les demandes communautaires, mais encore faut-il que ces procédures ne restent pas lettre morte.

Je vous remercie.

HEATHER DRYDEN : Merci, la Belgique. Est-ce que quelqu'un souhaiterait répondre à ces commentaires, du côté du conseil d'administration ? Fadi Chehade ?

FADI CHEHADE : Le fait que vous travaillez avec l'ICANN avec toute ouverture et vraiment, avec un esprit de résoudre les problèmes, on appréciera beaucoup recevoir vos questions d'une manière formelle. Comme ça on peut vous répondre formellement, le plus vite possible.

Mais on apprécie beaucoup les points que vous avez faits.

HEATHER DRYDEN : Bien, nous avons la question du Croissant Rouge et de la Croix Rouge. Je ne sais pas si quelqu'un du conseil d'administration ou du NGPC veut dire quelque chose sur cela.

CHERINE CHALABY:

Je vais vous donner une mise à jour sur l'avis du GAC sur la Croix Rouge et le Croissant Rouge.

Si l'on tient compte surtout des communiqués de Singapour et Londres, nous avons débattu de cette question dans plusieurs réunions et le NGPC a une certaine préoccupation quant à une partie de l'avis du GAC, en ce sens que certains éléments ou certains thèmes ne sont pas appropriés pour un processus de développement de politique de la GNSO.

Le GNSO s'est adressé au conseil d'administration en disant que l'avis présente des inquiétudes sur des structures qui ont été établies dans les statuts. Le conseil d'administration vous enverra une lettre sous peu.

Mais pour pouvoir avancer aujourd'hui, le NGPC a adopté une résolution pour donner une protection temporaire à 189 sociétés nationales de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, et aux noms complets du comité international de la Croix Rouge et de la Fédération internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, tel que cela avait été recommandé par le GAC dans son communiqué de Singapour. Ces mesures de protection seront en vigueur jusqu'à ce que l'on avance dans une recommandation de politique de la part du conseil d'administration, l'avis du GAC et de la communauté.

HEATHER DRYDEN :

Merci beaucoup pour cette mise à jour.

Quant aux propositions de modification des statuts, nous avons besoin des 2/3 de la majorité du conseil d'administration pour rejeter ces

décisions. Alors, je ne sais pas si le NGPC ou le conseil d'administration peuvent répondre à cet égard.

Je crois que c'est le conseil d'administration qui va y répondre.

STEVE CROCKER :

Bon, vous avez vu qu'il y avait une réaction importante par rapport à cette proposition. Cette réaction est liée à un certain malentendu sur le propos et sur le contexte. Mais le contexte a été quand même toute une leçon pour tous, parce que les délais et les dates butoir pour répondre à tout cela font partie de la question de la responsabilité. Donc, pour respecter l'intérêt de tous, du GAC, du conseil d'administration, etc., et de la communauté elle-même, il faut reporter à plus tard la discussion approfondie de ce thème, dans un contexte plus large et c'est ce que nous pensons faire.

HEATHER DRYDEN :

Bon, je veux remercier tout le monde. Je veux remercier les collègues du conseil d'administration.

Mes excuses, Bruce Tonkin a d'autres commentaires à faire et nous nous voulons quitter cette réunion pour aller dans une réunion sociale, mais je lui cède la parole.

BRUCE TONKIN :

J'ai une question pour le GAC en réponse à vos questions.

Est-ce que le GAC a des précisions par rapport à sa position sur les noms de domaine à deux lettres pour le deuxième niveau des gTLDs ?

Dans l'accord des gTLDs, les opérateurs de registre peuvent demander l'approbation de l'ICANN pour déléguer des noms à deux lettres ou des codes à deux caractères pour le deuxième niveau, pourvu qu'ils aient un processus pour résoudre suscitant des confusions avec les extensions géographiques.

Un processus possible serait la publication de ces candidatures et si une objection est présentée à ce que l'opérateur de registre a proposé comme mise en œuvre, l'ICANN pourrait considérer cela.

Mais je voudrais savoir si vous avez un avis à cet égard avant de commencer.

HEATHER DRYDEN :

Merci beaucoup, Bruce. Nous aurons des commentaires et l'avis du GAC sur ce thème qui seront inclus dans notre communiqué.

Nous avons déjà eu un premier débat initial, et il y a apparemment différents points de vue sur la manière de traiter ces noms de domaines, ou ces codes ou ces extensions.

Actuellement, on consultera chacun des gouvernements sur la délégation, sur la publication du code pays propre tel qu'il apparaît dans la liste de l'ISO. Lorsque nous aurons fini notre communiqué, j'espère que nous pourrions exprimer ou montrer cette vision et nous centrer plus particulièrement sur cela pour pouvoir avancer, voir quelles sont les mesures à prendre. Nous avons eu un débat significatif, nous vous donnerons d'autres précisions à cet égard.

Une fois dit ceci, je voudrais encore une fois vous remercier de votre présence et d'avoir participé à cette séance, ici, avec nous, aujourd'hui. C'était vraiment très utile, elle nous a fourni beaucoup d'informations.

Je veux en plus rappeler à nos collègues que nous avons un événement social avec le GAC et le conseil d'administration dans la salle California Showroom B. J'espère donc que le personnel nous aidera pour arriver à cette salle et que nous ne nous perdions pas en cours de route.

STEVE CROCKER :

Ah bon ? Je pensais que c'était dans la salle Plaza, à l'étage au dessus. Nous sommes un tout petit peu confus.

Et je veux parler d'un tout petit détail qu'il faut considérer. Nous voulons vous remercier, vous, des services que vous avez présentés dans le GAC et une partie de la célébration sera faite en votre honneur.

Je demande donc d'applaudir madame la présidente.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]